



Etude préalable à la mise en place d'un agenda 21 sur la commune de Langeais

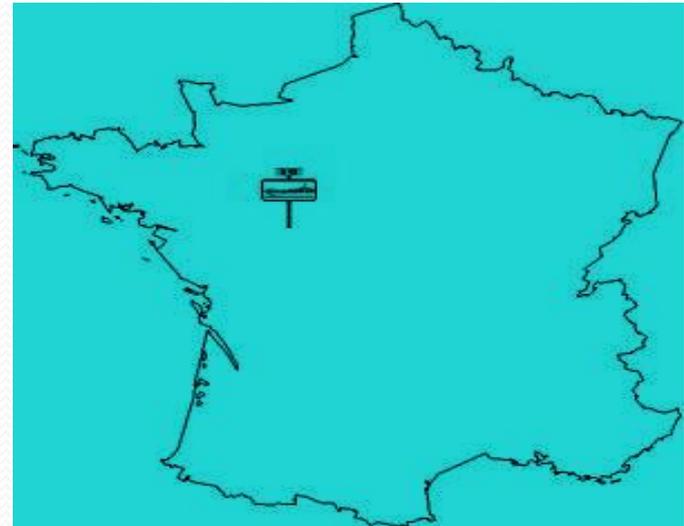
Plan

- ❖ **Introduction**
- ❖ **Agenda 21**
- ❖ **Méthodologie**
- ❖ **Etats de lieux et politiques municipales**
- ❖ **Marges de progrès et préconisations**
- ❖ **Conclusion**

Introduction

Langeais :

- Département Indre et Loire (Région Centre)
- 4031 habitants ; 60,4 km²
- Entre Loire et forêt.



❖ Opportunité d'engager une démarche Agenda 21 à la commune?

➡ Bilan d'engagement en matière de développement durable?

Enjeux du développement durable à Langeais

- ❖ **Le tourisme**
- ❖ **Patrimoine mondial de l'UNESCO , PNR Loire-Anjou-Touraine**
- ❖ **La proximité de Tours**
- ❖ **Pole économique important**
- ❖ **Les risques naturels et technologiques**



Château de Langeais

Agenda 21

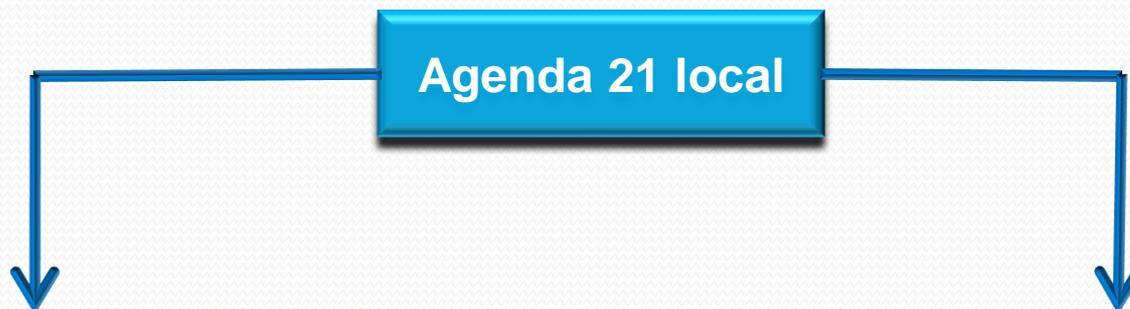
La prise de conscience

❖ 1992:

➡ **Agenda 21: un programme d'action pour le XXIe siècle.**

➡ **Chapitre 28: la déclaration de Rio incite les collectivités territoriales a élaboré des agendas 21 Locaux .**

Agenda 21 local



une stratégie d'action en réponse aux préoccupations du développement durable, élaboré à l'échelle locale des collectivités.

+

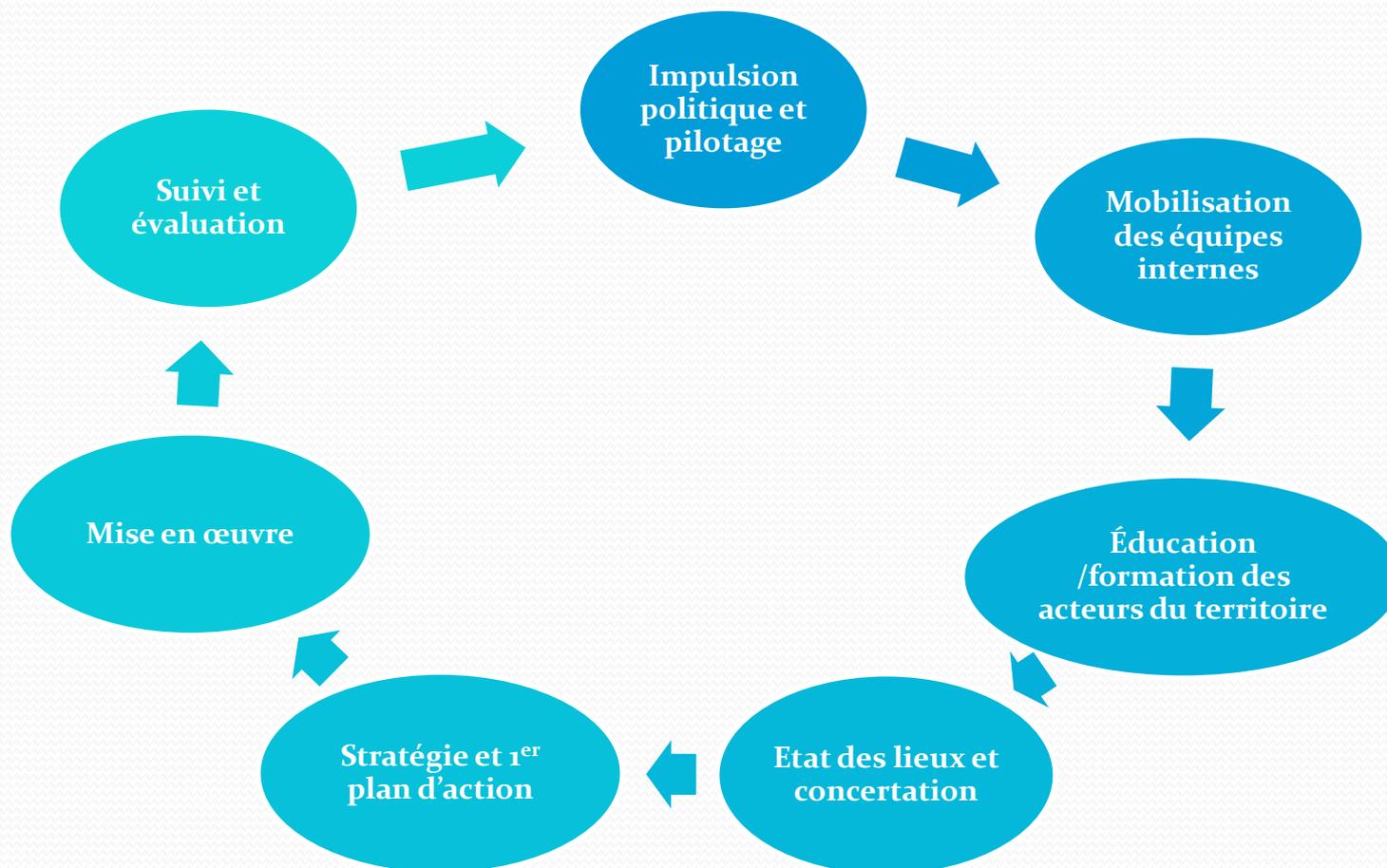
un programme d'action partagé par les habitants et les parties prenantes afin de viser une amélioration continue au regard du développement durable.

Cadre de référence national

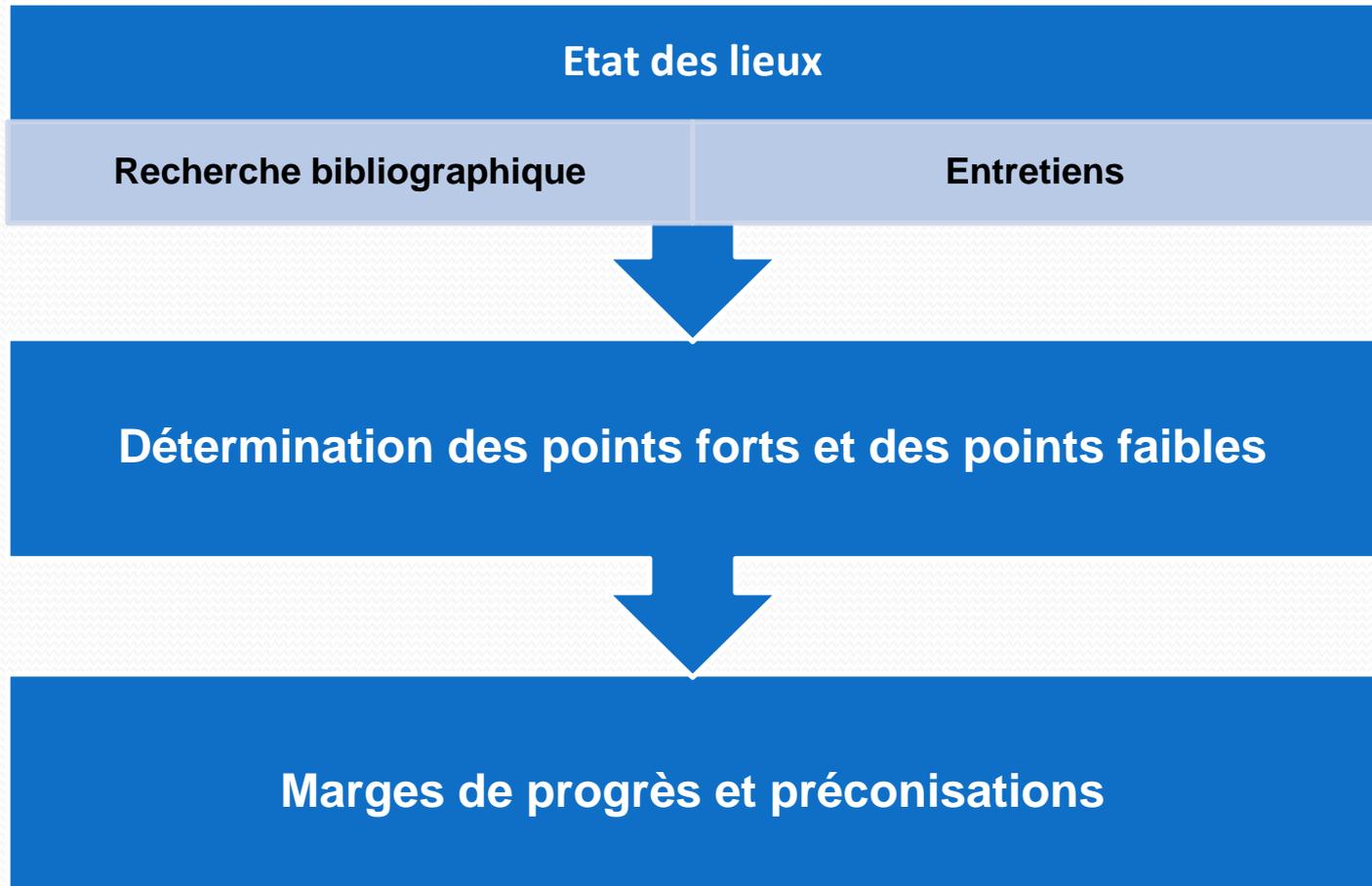
5 finalités:

- ❖ **La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.**
- ❖ **La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources.**
- ❖ **L'épanouissement de tous les êtres humains.**
- ❖ **La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations.**
- ❖ **Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.**

Les étapes de la démarche Agenda 21:



La Méthodologie



Etats de lieux et politiques municipales

Finalité 1: La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.

❖ Energie

- Outil de suivi et de gestion des consommations.
- Eclairage public économe en énergie.
- Isolation des bâtiments.

- (+) Orientations énergétiques (PLU).
- (+) Diminution des dépenses (2008-2010)

- (-) Absence HQE.
- (-) Vieux bâtiments
- (-) Sensibilisation

❖ Energies renouvelables



Moquette géothermique de la piscine

(-) recours à l'éolien (Patrimoine UNESCO)

❖ Déplacements

(+) déplacements piétonniers et cyclos dans la ville

(-) absence des voitures électriques

Finalité 2 : La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources.

❖ Biodiversité et milieux naturels

- La mise en place d'un plan de désherbage communal.**
- Réalisation et entretien de nombreux ouvrages hydrauliques.**

(+) plantes vivaces

(+) soutien des associations

(-) la mise en œuvre du plan de désherbage

(-) sensibilisation et information

❖ Eaux et déchets

- programme d'arrosage intégré.
- distribution des sacs (tri sélectif).

(+) récupération des eaux de pluie.

(+) tri des déchets à la mairie.

(-)compostage.

(-)stockage des déchets verts.



Jardin des Petits Princes

❖ Paysage

(+) fleurir et paysager la ville.

(-) règlement local de publicité

Finalité 3 : L'épanouissement de tous les êtres humains

❖ Services publics, services enfance, culture et sports

- un pôle administratif en centre ville.**
- Entretien et aménagement réguliers des écoles .**
- Développer les équipements culturels et sportifs.**

(+) Services publics développés.

(+) Activité associative intense et diversifiée.

(-) Le domaine de la santé.

Finalité 4: Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations

❖ Urbanisme et habitat

- Aménagement de centre ville.
- Amélioration de l'offre de logements sociaux.

(+) Urbanisme et cadre de vie agréable

(-) qualité environnementale des constructions

❖ Risques naturels et technologiques

(+) aménagements développés (inondation)

(-) plan de sauvegarde communal

(-) risque nucléaire



Bassins de rétention

Finalité 5: Modes de production et de consommation responsable

❖ Développement économique et éco-responsabilité:

- Soutenir l'installation des entreprises et des industries.**
- Favoriser l'artisanat traditionnel au centre ville.**

(-) les produits locaux

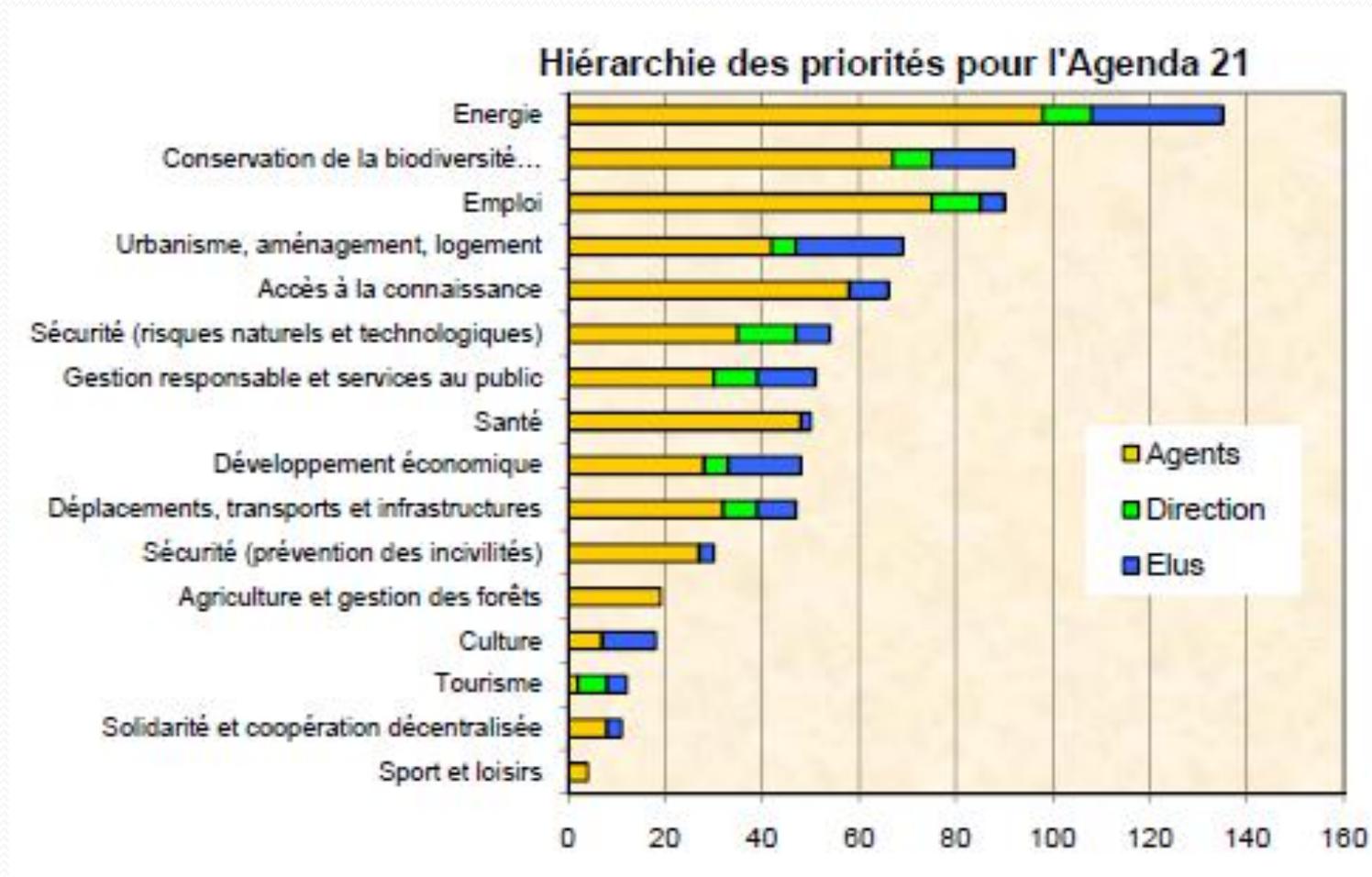
(-) sensibilisation et information

❖ Tourisme

(+) relation avec la société gérante du château.

(-) valorisation touristique au bord de la Loire

❖ Orientations thématiques du territoire



Marges de progrès et préconisations

Finalité 1:

Objectif 1 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux

- **Constructions publiques nouvelles: normes HQE et BBC .**
- **Conseil en Orientation Energétique .**

Objectif 2 : réduction des émissions à effet de serre

- **Bilan carbone**

Objectif 3 : développer les énergies renouvelables

- **Panneaux solaires photovoltaïques**
- **Etude (chaufferie bois)**

Finalité 2 :

Objectif: Protéger les espaces naturels

- **Voies vertes : déplacements doux + continuité biologique.**
- **Plan rivières.**
- **Sensibilisation (PNR).**

Objectif: Economiser l'eau et réduire les déchets

- **Systemes hydro économes sur les robinets.**
- **Site de compostage municipal.**
- **Information et sensibilisation.**

Finalité 3:

Objectif : Développer les projets culturels et les activités sportives ciblés

- **Projets artistiques et culturels ciblés.**
- **les sports liés à la nature.**

Objectif : Favoriser la participation des habitants à la vie locale

- **communication et animation sur le développement durable**
- **comités de quartier**

Finalité 4 :

Objectif : urbanisme durable.

- **Constructions HQE**
- **Eco quartier.**

Objectif : Prévenir les risques naturels et technologiques

- **Plan de sauvegarde communal.**
- **prise en compte du risque nucléaire.**

Finalité 5:

Objectif : Développer les achats et les gestes écoresponsables

- **Systeme de certification environnementale (ISO14001).**
- **Produits bio- locaux ou régionaux dans la cantine scolaire.**

Objectif : offre touristique durable

- **Projets d'hébergements touristiques.**
- **Valorisation de la Loire.**

Conclusion

- ❖ **Prise de conscience des principes du développement durable par la municipalité .**
- ❖ **Plan d'actions : un appui préalable au futur agenda 21 de la ville de Langeais.**
- ❖ **Décision prise : engagement de la commune dans une démarche Agenda 21.**